



MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Objet de la Consultation :

Construction d'une cantine scolaire préfabriquée
Ecole Maternelle – Rue Léonard GILLES
14320 FONTENAY-LE-MARMION

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

Date et heure limites de remise des offres :

Vendredi 23 août 2019 à 17:00

hedo architectes
www.hedoarchitectes.fr | hedo@hedoarchitectes.fr
136 bd Maréchal Leclerc | 14000 CAEN | 02 31 93 34 84

<u>ARTICLE 1.</u>	<u>OBJET ET ÉTENDUE DE LA CONSULTATION.....</u>	<u>3</u>
1.1.	OBJET.....	3
1.2.	DEMANDEUR	3
1.3.	MODE DE PASSATION	3
1.4.	TYPE ET FORME DE CONTRAT	3
1.5.	DÉCOMPOSITION DE LA CONSULTATION	3
1.6.	TRANCHES	3
1.7.	PHASES.....	3
<u>ARTICLE 2.</u>	<u>CONDITIONS DE LA CONSULTATION</u>	<u>4</u>
2.1.	DÉLAIS DE VALIDITÉ DES OFFRES	4
2.2.	FORME JURIDIQUE DU GROUPEMENT	4
<u>ARTICLE 3.</u>	<u>LES INTERVENANTS</u>	<u>4</u>
3.1.	MAITRISE D'ŒUVRE	4
3.2.	MAITRISE DE CHANTIER :	4
3.3.	CONTROLE TECHNIQUE.....	4
3.4.	SÉCURITÉ ET PROTECTION DE LA SANTÉ DES TRAVAILLEURS.....	4
<u>ARTICLE 4.</u>	<u>CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT.....</u>	<u>5</u>
4.1.	DUREE DU CONTRAT OU DELAI D'EXECUTION.....	5
4.2.	MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT.....	5
<u>ARTICLE 5.</u>	<u>CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION.....</u>	<u>5</u>
<u>ARTICLE 6.</u>	<u>PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</u>	<u>6</u>
6.1.	DOCUMENTS A PRODUIRE.....	6
6.2.	PRÉSENTATION DES VARIANTES.....	7
6.3.	VISITES SUR SITE.....	8
<u>ARTICLE 7.</u>	<u>CONDITIONS DE REMISE DES PLIS</u>	<u>9</u>
<u>ARTICLE 8.</u>	<u>EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....</u>	<u>10</u>
8.1.	SÉLECTION DES CANDIDATURES.....	10
8.2.	ATTRIBUTION DES MARCHÉS	10
8.3.	A LA SUITE DE LA CONSULTATION	11
<u>ARTICLE 9.</u>	<u>RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....</u>	<u>12</u>
9.1.	ADRESSES SUPPLEMENTAIRES ET POINTS DE CONTACT	12
9.2.	PROCÉDURE DE RECOURS	12

ARTICLE 1. OBJET ET ÉTENDUE DE LA CONSULTATION

1.1. OBJET

La présente consultation concerne une mission de maîtrise d'œuvre pour un projet de construction d'une cantine scolaire destinée aux enfants de classe maternelle. Ce bâtiment, de type construction modulaire préfabriquée d'environ 136m², sera implantée sur le site de l'école maternelle de Fontenay-le-Marmion.

Lieu d'exécution : rue Léonard Gilles, commune de FONTENAY-LE-MARMION

1.2. DEMANDEUR

La maîtrise d'ouvrage est assurée par :

MAIRIE DE FONTENAY-LE-MARMION

Rue de la République

14320 FONTENAY-LE-MARMION

Téléphone : 02.31.79.82.24

Mail : mairie.marmion@wanadoo.fr.

1.3. MODE DE PASSATION

La procédure de passation utilisée est : procédure adaptée. Elle est soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

1.4. TYPE ET FORME DE CONTRAT

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.5. DÉCOMPOSITION DE LA CONSULTATION

Le marché est décomposé en 2 lots définis comme suit :

01.Terrassement

02.Tous Corps d'Etat (TCE)

1.6. TRANCHES

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

1.7. PHASES

Il n'est pas prévu de décomposition en phases.

ARTICLE 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français

Unité monétaire utilisée : l'euro.

2.1. DÉLAIS DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2. FORME JURIDIQUE DU GROUPEMENT

Aucune forme de groupement n'est imposée.

ARTICLE 3. LES INTERVENANTS

3.1. MAITRISE D'ŒUVRE

La maîtrise d'œuvre étude est assurée par :

HEDO ARCHITECTES
136 Boulevard Maréchal Leclerc
14000 CAEN
Téléphone : 02.31.93.34.84.
Mail : hedo@hedoarchitectes.fr

3.2. MAITRISE DE CHANTIER :

Le suivi de chantier est assuré par :

MAIRIE DE FONTENAY-LE-MARMION
Rue de la République
14320 FONTENAY-LE-MARMION
Téléphone : 02.31.79.82.24
Mail : mairie.marmion@wanadoo.fr.

3.3. CONTROLE TECHNIQUE

Sans objet.

3.4. SÉCURITÉ ET PROTECTION DE LA SANTÉ DES TRAVAILLEURS

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau n'est pas désignée à ce stade.

ARTICLE 4. CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

4.1. DUREE DU CONTRAT OU DELAI D'EXECUTION

La durée du marché est fixée à **6 mois** à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux, la période de préparation étant incluse.

Le délai d'exécution des prestations est laissé à l'initiative du candidat qui devra les préciser à l'acte d'engagement, sans toutefois dépasser les délais plafonds correspondants.

Démarrage de l'exécution des travaux : Octobre 2019

Fin des travaux au plus tard : Janvier 2020

4.2. MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

ARTICLE 5. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Les plans établis par l'agence HEDO ARCHITECTES
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Les études de sols

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

ARTICLE 6. PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1. DOCUMENTS A PRODUIRE

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- Pièces de la candidature telles que prévues aux articles 48 et 49 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Oui
Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire	Oui

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Niveau	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles		Oui
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels		Oui
Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi		Oui

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Niveau	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années		Oui
Description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise		Oui
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat		Oui

Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)		Oui
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat		Oui

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat), disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME). Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'entité adjudicatrice. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

- Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)	Oui
Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes	Non
La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)	Oui
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Non
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat	Non
Le planning jalonné des études et réalisations	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2. PRÉSENTATION DES VARIANTES

En tout état de cause, chaque candidat doit présenter une proposition entièrement conforme au dossier de consultation (solution de base et options demandées).

Variante : Chaque candidat peut également présenter des dispositions supplémentaires dérogeant aux dispositions techniques du dossier de consultation, sous réserve d'en respecter le programme.

Ces propositions devront nécessairement faire l'objet d'une réponse séparée dans les mêmes formes que la proposition de base où l'indication "variante n°" sera très clairement indiquée.

Les spécificités techniques propres aux variantes proposées par l'entreprise feront l'objet d'un mémoire détaillé qui pourra être annexé au C.C.T.P. si la solution proposée est retenue.

6.3. VISITES SUR SITE

La visite de site obligatoire est fixée au **Lundi 12 Août 2019 à 10:00**.

ARTICLE 7. CONDITIONS DE REMISE DES PLIS

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

Les candidats transmettent leur offre sur support papier, sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :

<p>MAIRIE DE FONTENAY-LE-MARMION</p> <p>MARCHE DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION DE LA CANTINE SCOLAIRE PRÉFABRIQUÉE</p> <p>NE PAS OUVRIR</p>
--

Ce pli doit contenir les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation. Il devra être remis contre récépissé ou envoyé par pli recommandé avec avis de réception, à l'adresse suivante :

**Mairie de Fontenay-le-Marmion
Rue de la République
14320 FONTENAY-LE-MARMION**

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

ARTICLE 8. EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

8.1. SÉLECTION DES CANDIDATURES

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, l'entité adjudicatrice peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2. ATTRIBUTION DES MARCHÉS

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article 59 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Sous-critères	Pondération
1 - Prix des prestations		40.0 %
2 - Valeur technique		60.0 %
	2.1 – Solutions techniques proposées pour respecter les délais	20%
	2.2 – Planning jalonné des études et des réalisations TCE	20%
	2.3 – Références en construction scolaires des 3 dernières années	20%

CRITERE 1 : PRIX DES PRESTATIONS

Modalités de calcul :

La note maximale, soit 100 points, est obtenu par l'offre la plus basse.

Les autres offres sont notées selon la formule suivante :

$$\text{Montant de l'offre la plus basse} / \text{Montant de l'offre} \times 100 = \text{Résultat.}$$

Le résultat obtenu est ensuite multiplié par le coefficient de pondération affecté à ce critère PRIX DES PRESTATION, soit une note maximale de 40 points.

CRITERE 2 : VALEUR TECHNIQUE

Elle sera jugée d'après les Mémoires Techniques remis par le candidat, et recevra une note maximale de 100 points, sur la base des éléments listés plus bas.

Le résultat obtenu est ensuite multiplié par le coefficient de pondération affecté à ce critère VALEUR TECHNIQUE, soit une note maximale de 60 points.

L'absence de mémoire technique explicatif entraînera la note de 0 points.

En cas de discordance constatée dans une offre entre le montant porté à l'acte d'engagement et celui porté sur la décomposition du prix global forfaitaire, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier son offre. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Conformément à l'article 60 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande écrite de précisions assortie, d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

8.3. A LA SUITE DE LA CONSULTATION

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les 3 candidats les mieux classés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations de l'article 51 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Le délai imparti par l'entité adjudicatrice pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

ARTICLE 9. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

9.1. ADRESSES SUPPLEMENTAIRES ET POINTS DE CONTACT

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats devront faire parvenir une demande écrite à :

Renseignements administratifs :

Mairie de Fontenay-le-Marmion

Rue de la République

14320 FONTENAY-LE-MARMION

Téléphone : 02.31.79.82.24

Mail : mairie.marmion@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture : Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi 9:00-12:00 / 16:00-18:00

Mercredi 9:00-12:00

Renseignements techniques :

HEDO ARCHITECTES

136 Boulevard Maréchal Leclerc

14000 CAEN

Téléphone : 02.31.93.34.84.

Mail : hedo@hedoarchitectes.fr

9.2. PROCÉDURE DE RECOURS

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Caen

3 à 5 rue Arthur Leduc

BP 25086

14050 CAEN CEDEX 4

Tél : 02 31 70 72 72 Télécopie : 02 31 52 42 17

Courriel : greffe.ta-caen@juradm.fr

Les candidats sont informés que toutes les données transmises dans le dossier de consultation sont STRICTEMENT CONFIDENTIELLES. Il en va de leur RESPONSABILITÉ dans le cas d'un usage autre que pour formuler leur réponse à la consultation.